

AI: les expertises créent un goulet d'étranglement

Une pénurie d'expert-e-s qualifié-e-s entraîne de longs délais d'attente pour les assuré-e-s de l'assurance invalidité, selon une analyse statistique de 2022. Un article récemment publié par Sécurité sociale CHSS tire la sonnette d'alarme.



© Depositphotos Depuis des années, l'assurance-invalidité (AI) est confrontée à une pénurie d'expert-e-s. Il en résulte souvent de longs délais d'attente avant que les mandats puissent être attribués. C'est ce que montrent les données statistiques analysées par Sécurité sociale (CHSS), une publication en ligne de l'Office fédéral des assurances sociales. L'article précise que ces dernières ne sont toutefois disponibles que pour les expertises impliquant deux ou plusieurs disciplines (expertises bi- ou polydisciplinaires).

En 2022, il restait encore environ 1'600 mandats en suspens à la fin du mois de décembre. Ce fait résulte du retard accumulé durant les années précédentes et encore non résorbé, puisque le nombre de demandes d'expertises a dépassé le nombre de mandats attribués. De plus, l'activité des expert-e-s a dû être en partie suspendue en 2020 durant la pandémie de Covid-19. En ce qui concerne les expertises bidisciplinaires, environ 500 mandats étaient en attente d'être distribués.

Divers éléments émergent de l'analyse : en Suisse romande, l'insuffisance d'expert-e-s dans les centres a déjà été constatée lors de la mise en fonction de la plateforme d'attribution en 2012 et les délais d'attente ont toujours été longs. La complexité des cas influe sur la durée de l'attente : les expertises qui nécessitent de nombreuses disciplines enregistrent un délai d'attribution supérieur aux mandats plus simples. Des mandats nécessitant l'intervention d'expert-e-s de disciplines considérées comme rares (gastroentérologie, gynécologie et infectiologie par exemple) peuvent, pour leur part, rester bloqués sur la plateforme pendant de très longues périodes.

En 2022, les offices AI ont mandaté au total 11'293 expertises médicales, pour un montant de plus de 87 millions de francs. Quelque 86 % des mandats d'expertise monodisciplinaire attribués avaient pour discipline la psychiatrie et psychothérapie. Cette discipline est la plus demandée dans toutes les régions linguistiques. Quant aux mandats d'expertises bidisciplinaires, 1'354 ont été attribués aux centres d'expertises et 649 aux binômes d'experts. Dans 97% des mandats attribués aux binômes d'expert-e-s, la psychiatrie et psychothérapie fait partie de l'une des deux disciplines demandées. Le plus souvent, la deuxième discipline est la rhumatologie, la chirurgie orthopédique et traumatologie de l'appareil locomoteur, la médecine interne générale ou la neurologie. La psychiatrie et psychothérapie prennent également une part importante dans les expertises pluridisciplinaires (94 % des mandats déposés).

(CROC, avec Sécurité sociale CHSS)

[Lire l'article complet](#) « Expertises AI : la pénurie de médecins entraîne des temps d'attente », publié le 3 juillet 2023